

ALTERNATIVES À NOS PRATIQUES



© OES-Ovilot

• Le sevrage et la transition des agneaux d'herbe

Phase critique dans l'élevage des agneaux lorsque l'allaitement se fait à l'herbe, la transition est particulièrement délicate quel que soit l'âge de l'agneau : changement radical d'alimentation en passant d'une ration humide riche en cellulose à une ration sèche riche en amidon.

En la matière, il n'existe pas de solution miracle. Les éleveurs mettent en place des pratiques pour faciliter cette transition.

Un nourrisseur sous la mère

Disposer un nourrisseur à l'herbe à partir de deux ou trois semaines d'âge limite les problèmes sanitaires, même si cela ne suffit pas toujours. Les techniques suivantes favorisent l'apprentissage des agneaux à l'aliment concentré :

- les habituer au concentré avant la mise à l'herbe
- utiliser le même nourrisseur et le même aliment à l'herbe
- les mettre dans des parcelles de moins bonne qualité en fin d'allaitement

• Présentation du pistolet de droguage automatique

Le pistolet automatique d'AUTOMED vous offre une large plage de possibilités : garde à jour votre carnet sanitaire, réglage automatique, facilité d'utilisation. Les différents modes d'utilisations vous seront expliqués et montrés lors de la démonstration.

- Une utilisation simplifiée en mode manuel vous permet d'alléger le travail d'une manière assez conséquente. Ne craignez plus les tendinites et les maux de poignet à force d'administrer des produits épais.
- Grâce à la connexion avec les systèmes de pesée différents, il vous êtes désormais possible de traiter chaque animal à son juste dosage, et faire une économie de produits importante. En même temps vous limitez nettement la création de résistance en sous et sur dosant vos produits.

- et surtout bien vérifier que les agneaux consomment **500g/jours** la semaine qui précède le sevrage.

Transition alimentaire à l'herbe

L'utilisation de parcelles bien fermées, pas trop grandes et un bon chien permettent d'assuer la transition alimentaire avant la rentrée en bergerie. Au niveau du concentré, celui-ci est rationné en fonction des quantités consommées la semaine précédant le sevrage, et on rajoute 5 à 10 g de bicarbonate/agneau au cours de la transition.

Transition alimentaire en bergerie

Au niveau du fourrage, la paille est proscrite pendant la transition. La complémentation avec des concentrés est réalisée très progressivement pendant 1 à 5 semaines suivant s'il s'agit d'un aliment complet, ou fermier. Conséquence d'une chute des croissances, la durée de finition des agneaux est majorée d'un mois minimum.



- Avec la version Entreprise il vous est possible de gérer votre stock de médicaments et d'enregistrer chaque traitement à la date et au poids selon le numéro de boucle électronique.

Le pistolet est compatible avec plusieurs applicateurs différents, Injection, Droguage, Spot-on et de l'intranasal. Cela vous offre la possibilité de pouvoir effectuer chaque type de traitement avec le même pistolet.

GROUPE **Capel**
coopérative agroalimentaire

ELVEA Nord
Midi-Pyrénées
Lozère
Éleveurs et acheteurs associés

GEOC
CONSTRUIRE POUR DURER

GDS
Lot
L'action sanitaire ensemble

Ovilot

**INSTITUT DE
L'ELEVAGE idele**

Le CIIRPO

ANÉFA
Lot
ASSOCIATION DES SALAIRES AGRICOLES DU LOT

OVIHANDLING

automed
The leading edge in health

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT

Siège Social
CHAMBRE D'AGRICULTURE
430 avenue Jean JAURES
CS60199
46004 CAHORS CEDEX 9
Tél. : 05 65 23 22 21
Fax : 05 65 23 22 19
Email : accueil@lot.chambagri.fr



• Comment valoriser sa ou son salarié(e) ?... et surtout pourquoi ? Quel intérêt pour l'exploitant agricole ?

L'ANACT* travaille depuis très longtemps sur les conditions de travail et la qualité de vie au travail. Cette agence et son réseau d'associations régionales promeuvent et aident à la mise en place de modes de management et d'organisation visant l'amélioration de la performance par l'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT).

L'association des salariés agricoles d'Occitanie a travaillé en 2019 avec l'ARACT Occitanie, sur l'implication du salarié agricole dans l'organisation du travail.

L'objectif est de faire prendre conscience aux employeurs et futurs employeurs de main d'oeuvre, qu'une organisation du travail, pour être la plus efficace, implique nécessairement la valorisation du ou des salarié(e)s. Elle s'obtient par plusieurs modalités qui interagissent entre elles. L'agriculteur qui paie correcte-

ment son salarié, qui l'implique dans la gestion de son exploitation, par notamment l'écoute, la formation, la reconnaissance de ses compétences et du travail bien fait. L'autonomie, apporte forcément à celui-ci du bien-être au travail. Un salarié heureux au travail s'engage davantage dans les tâches, a envie de bien faire et sa motivation élève son efficacité. Il y a donc bien des relations de causes à effet entre toutes les formes de valorisation du salarié et la performance de l'entreprise. La séance est illustrée par de courts extraits de la vidéo réalisée pour l'ASA Occitanie par des étudiants de l'ENSAT en 2019, dans laquelle employeurs et salariés témoignent d'une organisation et d'un mode de management où tout le monde « trouve son compte ».

*ANACT : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

• Utilisations des huiles essentielles sur les pathologies agneaux

La phytothérapie est la stimulation des fonctions biologiques.

L'aromathérapie est l'utilisation thérapeutique des huiles essentielles et des hydrolats produits par les plantes aromatiques.

Les huiles essentielles sont des ensembles complexes de molécules produites par les plantes aromatiques. Elles sont extraites soit par distillation à la vapeur, soit par expression à froid.

Ce sont des produits biologiques issus du monde vivant. Leur puissance est d'ordre physico-chimique, énergétique, avec une action subtile sur le psychisme et les émotions.

Les huiles essentielles sont liquides, volatiles, généralement plus légères que l'eau et totalement solubles dans les huiles grasses.

Utilisables par différentes voies d'administrations : voie orale, voie cutanée, voie cutanée locale sur veine, intra-vaginale, intra-utérine, voie rectale, aérosol...

Une huile essentielle pure **ne s'injecte pas** (IM ou IV), ne s'utilise pas dans les yeux. Elle peut, une fois diluée, être utilisée dans les naseaux, les oreilles et sur les zones ano-génitales

Un traitement s'inscrit dans **la répétition et la durée** de 1 fois / jour à 5 fois / jours, voire 2 fois à 1 h d'intervalle.

Chambre d'Agriculture

Rodolphe PUIG
06 34 17 69 83



GDS

Emilie LAFFONT
06 25 76 26 42



CAPEL

Aurore SILVA
06 42 75 30 48

Rémy FALGUIERES
06 77 64 75 47

Charlotte MEISSONNIER
06 77 64 76 03



ELVEA

Chloé OLIVIER
06 42 04 75 86



GEOC

Alain BIER
06 72 87 52 03

Camille BIBE
06 37 28 76 44

Sarah COUSTE
06 72 87 52 04



OVILOT

Pauline DUCHARLET
06 80 13 38 52

Romain LAFFERRERIE
06 77 64 73 95



ANEFA LOT

Cathy FRONK
05 65 23 22 15



OVINHANDLING

Jannes HENDRIKS
06 04 13 61 22



Ce document a été réalisé grâce au soutien financier de :

